



La Journée Mondiale de la Jeunesse 2008



appelait « Petit-bonhomme ». Il avait le visage vieilli par son passé d'ivresse et il restait là à raconter toujours les mêmes blagues qui en fait ne me faisait pas rire du tout.

Soudain, tout s'est obscurci autour de moi. Je fus saisi par l'Esprit et projeter dans le futur, me voyant assis à la place de cet homme. Peut-être avais-je trop fumé? Ou simplement pris conscience que si je ne changeais pas mon mode de vie, j'allais devenir exactement comme lui.

Après m'être ressaisi et fait quelques démarches personnelles, j'ai rencontré un groupe d'amis avec des valeurs complètement différentes de celles que j'avais connues mais m'offrant des sensations toutes aussi fortes. C'était la journée mondiale de la jeunesse de Rome en 2000.

Présentement, nous sommes en préparation pour les JMJ d'Australie (Sydney) en 2008 (9-28 juillet). Si tu le veux, tu as ta place avec nous, mais fais vite, car les inscriptions se terminent en mars 2007. Il faut avoir de 18 à 35 ans, avoir le goût de cheminer dans ta foi avec d'autres jeunes. Le groupe que nous formons est composé de jeunes de toute la Beauce et d'une partie de la Rive Sud de Québec.

Pour plus d'informations, appelez-nous au 387-7186 (M. Pierre Giroux) ou au 387-5935 (M. Jean-Paul Lacroix). Pour ceux qui voudraient faire des dons, informez-vous aux mêmes numéros (Le coût du pèlerinage est d'environ 4000\$ par participant).

La Municipalité de Scott fait présentement le montage de son site Internet

Donc, à tous les entrepreneurs et commerçants qui désirent s'afficher, nous vous recommandons de communiquer avec nous le plus tôt possible au 387-2037 (demander Linda) et transmettre vos coordonnées telles que : nom, adresse, n° de téléphone, adresse courrier électronique et site Internet s'il y a.



DATES À RETENIR!

MARS						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

- Les bureaux municipaux sont fermés
- Assemblée du Conseil municipal
- Cueillette des ordures ménagères
- Cueillette sélective recyclage
- Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30
- Les bambineries

À LIRE CE MOIS-CI

- La Journée Mondiale de la Jeunesse 2008
- La Municipalité de Scott fait présentement le montage de son site Internet
- Votre conseil... en bref
- Prêts à la construction
- Le chauffage au bois : il suffirait d'une étincelle!
- Avis à tous les résidents de la Municipalité
- 35^e anniversaire de la FADOQ de Scott
- Pour que nos clochers demeurent bien vivants
- Communiqué de la MRC de la Nouvelle-Beauce
- Cercle des Fermières de Scott

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance régulière du 5 février 2007

- 1- Ouverture des soumissions pour le financement du Trackless MTS usagé 1991

La Municipalité a accepté l'offre qui lui a été faite par le Centre Financier Chaudière-Nord pour son emprunt de 47 169,60 \$ pour un terme de 3 ans à un taux de 4,860 %.
- 2- Ouverture des soumissions pour le camion citerne GMC 1991

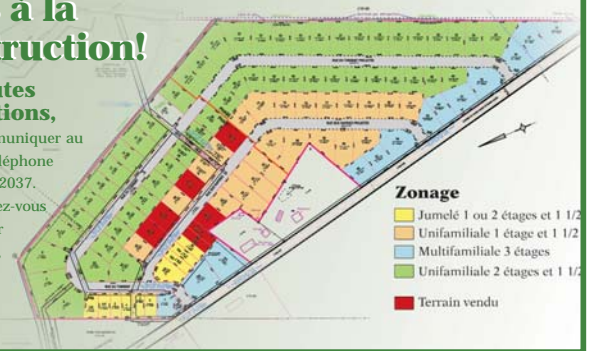
Acceptation de la soumission de « La Cache à Maxime » pour un montant de 1 501,01 \$ étant le plus haut soumissionnaire.
- 3- Ouverture des soumissions pour le renouvellement des licences de chiens pour l'année 2007. Un seul soumissionnaire. Le mandat a été accordé à Monsieur Roger Pigeon.
- 4- Avis de motion est donné qu'un règlement portant le numéro 194 et ayant pour objet l'abrogation des règlements numéros 79 et 106 concernant les nuisances sera présenté lors de la prochaine assemblée.
- 5- Avis de motion est donné qu'un règlement portant le numéro 195 et ayant pour objet l'abrogation des règlements numéros 71 et 81 portant sur les animaux, sera présenté lors de la prochaine assemblée.
- 6- Nomination de Monsieur Patrice Simard à titre de président du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2007.
- 7- La Municipalité de Scott s'engage à appuyer techniquement le Service régional de résidence locale en s'impliquant activement par l'entremise de son personnel et de ses comités en transmettant les informations pertinentes servant à alimenter le service d'accueil de la Résidence locale et ce, sans aucun frais tel qu'entendu avec la M.R.C. Nouvelle-Beauce. Les fonds seront pris à même le Pacte Rural. (Offre valable pour 2 ans).
- 8- Dérogation acceptée au 11, 9^e Rue pour l'agrandissement résidentiel en vue de la construction d'un garage selon la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 9- Appui de la Municipalité à « La Cache à Maxime » pour la route des vins en Chaudière-Appalaches.
- 10- Une offre de services professionnels de Tecsult pour supporter le MRC dans la préparation d'un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables pour la Municipalité de Scott.
- 11- La Municipalité alloue un montant de 100 \$ au Club F.A.D.O.Q. de Scott pour leur 35^e anniversaire de la Fondation du Club de l'Âge d'Or.
- 12- La Municipalité appuie l'École l'Accueil dans ses démarches pour le projet de réaménagement de la cour d'école auprès du Pacte Rural.
- 13- Autorisation est donnée au comité de la Randonnée cycliste de Sainte-Claire lors de la randonnée qui aura lieu dimanche, le 8 juillet 2007.
- 14- La Municipalité alloue un montant de 50 \$ à l'organisme Moisson Beauce
- 15- La Municipalité mandate son inspecteur en bâtiments (Monsieur Steve Proteau) à procéder aux démarches nécessaires afin d'enclencher la procédure de dérogation mineure pour la construction de la Bibliothèque.
- 16- Acceptation du plan des mesures d'urgence en cas d'inondation avec modification : soit l'ajout de substituts.
- 17- Acceptation du plan des mesures d'urgence en cas de tempête de neige en y ajoutant la modification suivante : ajout de substituts.
- 18- La Municipalité ira en soumission pour la fabrication des plans de la caserne incendie.

Prêts à la construction!

Pour toutes informations,

veuillez communiquer au
numéro de téléphone
suivant : 387-2037.

Prendre rendez-vous
avec Monsieur
Steve Proteau,
inspecteur
en bâtiments.



Le chauffage au bois : il suffirait d'une étincelle!

En cette période hivernale, le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité de Scott et le ministère de la Sécurité publique vous invitent à profiter en toute quiétude de la chaleur et du confort que vous procure votre poêle à bois ou votre foyer. Parce que les pompiers ont votre sécurité à cœur, ils vous rappellent que la prévention est encore un des meilleurs moyens de vous protéger et de protéger ceux que vous aimez contre les incendies.

Choisir un bon appareil

- 1- Choisissez un appareil de chauffage de haute efficacité.
- 2- Assurez-vous que votre appareil de chauffage présente une preuve d'homologation par un organisme accrédité tel que CSA et ULC.

Une installation professionnelle et un bon entretien

- 1- Faites installer votre appareil de chauffage par un entrepreneur qualifié.
- 2- Renseignez-vous sur l'entretien de l'appareil pour vous assurer que vous l'utilisez de façon sécuritaire.
- 3- Gardez un extincteur portatif près du poêle ou du foyer.
- 4- Installez des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Attention à l'accumulation de créosote

- 1- N'utilisez que du bois sec pour éviter l'accumulation de créosote, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La créosote est très inflammable.
- 2- Assurez-vous que l'appareil a suffisamment d'air pour que le bois brûle plus proprement et produise moins de créosote.
- 3- Vérifiez régulièrement les tuyaux de raccordement du poêle et de la cheminée, car une accumulation de 3 mm de créosote suffit pour causer un incendie.
- 4- Pour éviter l'accumulation de créosote, faites ramoner votre cheminée au moins une fois l'an par un spécialiste.

L'entreposage des cendres

- 1- Videz régulièrement les cendres et déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie.
- 2- Entrez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à 72 heures.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

Suite au passage à la téléphonie IP de toutes les écoles de la commission scolaire, veuillez noter que depuis le 31 janvier 2007, le numéro de téléphone pour rejoindre l'école l'Accueil est le :

386-5541 poste 7149 (secrétariat) • 386-5541 poste 1560 (Service de garde)

Merci de l'attention que vous porterez à la présente, Diane Breton, directrice

Pour de plus amples renseignements sur les précautions à prendre avec les appareils de chauffage au bois, pendant la période hivernale, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie et visitez le site www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique Prévention.

AVIS À TOUS LES RÉSIDANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Règlement numéro 143 Concernant la numérotation des portes

Depuis décembre 2000, les numéros de portes ont été changés. Malheureusement même après de nombreuses incitations de notre part soit par avis, par lettres, par le biais de notre journal l'Info-Scott ainsi que la visite de nos pompiers, un grand nombre d'entre vous ont omis de le faire. Lorsqu'un propriétaire sera avisé par la Municipalité (pour une dernière fois) et que le numéro civique de sa propriété est son ancien numéro ou qu'il est affiché incorrectement, une copie conforme sera postée à la Sûreté du Québec. Vous devez agir rapidement. Si la situation demeure inchangée, la Sûreté ira sur place pour faire la vérification afin de mettre notre règlement en application pour rendre le tout conforme et le propriétaire sera passible d'une amende.

Règlement numéro 143, article 6 :

Les propriétaires sont tenus d'installer et d'afficher sur le bâtiment principal, à un endroit visible et facilement lisible de la voie de communication, leur numéro de porte.

Merci de votre entière collaboration

35^E ANNIVERSAIRE de la FADOQ de Scott

Dans le cadre de son 35^e anniversaire, le Club FADOQ de Scott invite la population à assister à une messe Western qui aura lieu le 22 avril 2007 à 11 h.

Si possible, portez chapeau. Bienvenue à tous.

Pour informations :
Monsieur Normand Tremblay 882-0332

POUR QUE NOS CLOCHERS DEMEURENT BIEN VIVANTS!

Tous les paroissiens et toutes les paroissiennes sont invités à une importante rencontre d'information concernant la vie de leur communauté chrétienne et le projet de mise en place d'une équipe d'animation locale pour Scott. L'invitation s'adresse à tous les adultes, jeunes ou plus âgés, hommes ou femmes, très pratiquants ou qui viennent moins souvent à l'église. Il n'y a pas de crainte à avoir : il n'y aura pas d'élection. On ne demandera à personne de s'embarquer.

**Cette rencontre aura lieu à 19 h 30 à Scott,
le jeudi 12 avril, à la salle Saint-Maxime**



COMMUNIQUÉ

Programmes de subventions

La société d'habitation du Québec offre des programmes de subventions dont l'application est confié aux MRC. Ces programmes d'aide financière visent à répondre aux besoins des ménages locataires et des propriétaires à faible revenu. Le but de ces mesures est de faciliter l'accès à des conditions adéquates de logement et d'améliorer les conditions des habitations et des milieux de vie. La MRC de la Nouvelle-Beauce peut offrir quelques programmes dont les suivants :

RénoVillage

Ce programme offre une aide financière aux ménages propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste. Le bâtiment doit avoir besoin de rénovations résidentielles visant la correction de défauts graves. La valeur uniformisée de la maison, excluant le terrain mais incluant les bâtiments accessoires, ne doit pas excéder 60 000 \$. La subvention peut varier entre 20 % et 90 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 6 500 \$. Le coût minimal des travaux de réparations d'urgence est de 2 000 \$. Le pourcentage de la subvention varie selon le revenu du ménage.

Programme de réparation d'urgence

Ce programme offre une aide financière aux propriétaires-occupants à très faible revenu dont la maison présente une ou des déficiences graves menaçant la sécurité ou la santé du ménage. La valeur uniformisée de la maison, excluant le terrain mais incluant les bâtiments accessoires, ne doit pas excéder 35 000 \$. La subvention maximale est de 3 250 \$. Le revenu total du ménage ne doit pas dépasser les revenus maximums suivants :

- | | | | |
|-----------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| • 1 personne | 15 000 \$ et moins | • 4-5 personnes | 20 000 \$ et moins |
| • 2-3 personnes | 18 000 \$ et moins | • 6 à 9 personnes | 22 000 \$ et moins |

Logements adaptés pour aînés autonomes

Ce programme offre une aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus, à faible revenu, ayant de la difficulté à accomplir certaines activités quotidiennes à domicile dans le but d'y vivre d'une façon autonome et sécuritaire le plus longtemps possible. La subvention peut atteindre 3 500 \$. Le revenu total du ménage ne doit pas dépasser les revenus maximums suivants :

- | | | | |
|-----------------|-----------|-------------------|-----------|
| • 1 personne | 17 500 \$ | • 6 à 9 personnes | 26 500 \$ |
| • 2-3 personnes | 21 000 \$ | • Couple | 17 500 \$ |
| • 4-5 personnes | 25 000 \$ | | |

Adaptation de domicile

Le programme s'adresse à toute personne handicapée limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes, sans égard à son revenu, dans le but de rendre cette personne plus autonome et de l'aider à payer le coût des travaux nécessaires pour adapter son logement afin de le rendre accessible. Selon le mode d'occupation du ménage, la subvention peut varier entre 4 000 \$ et 16 000 \$:

- Ménage propriétaire : peut atteindre 16 000 \$ et 1 000 \$ par personne additionnelle. (aide supplémentaire possible sous certaines conditions jusqu'à concurrence de 23 000 \$);
- Ménage locataire d'un logement : peut atteindre 8 000 \$ et 1 000 \$ par personne additionnelle. (aide supplémentaire possible sous certaines conditions jusqu'à concurrence de 23 000 \$);
- Ménage locataire d'une chambre : peut atteindre 4 000 \$.

De plus, le bâtiment doit répondre à certaines exigences.

Pour plus d'information,

contactez Marie-Pierre Lessard : 387-3444 (123) amenagement@nouvellebeauce.com
ou Jocelyn Simard : 387-3444 (135) jocelynsimard@nouvellebeauce.com

Cercle des Fermières de Scott

Mardi le 13 mars 2007

Rapport des comités • Mois de la nutrition, dégustation santé et échange de recette

Comptoir libre

Pensée : Tu as le temps. T'as du talent. Prends donc le temps. Chaque printemps.

INVESTISSEMENT PAR VERSEMENTS PÉRIODIQUES

VOUS AVEZ LES MOYENS DE RÉALISER VOS RÊVES!

Consultez un spécialiste de votre Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce. Il saura vous renseigner et vous guider dans l'élaboration d'une stratégie de placement adaptée à votre profil d'investisseur.

L'investissement par versements périodiques, ça rapporte! Passez sans tarder à votre caisse.



Siège social
106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Tél. : 418 882-5678 • Télécopieur : 418 882-5637

Centre de services de Scott
1060, route Kennedy
Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5804 • Télécopieur : 418 387-6547

